

CCPM • Intervention en sécurité dans un environnement hydrogène



Produire - Réaliser

Qualité - Sécurité - Environnement

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'industrie « hydrogène » englobe l'ensemble des entreprises de différentes filières et les étapes nécessaires à la production du gaz hydrogène, à son système de stockage, au schéma de transport, distribution et à l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur énergétique.

Cette filière est divisée en plusieurs maillons de la chaîne de valeur : conception, activités de production/fabrication, mise en service, exploitation, maintenance, logistique/transport/distribution, stockage, mobilité, méthodes, R&D, nettoyage, collecte, recyclage ou reconditionnement d'un équipement industriel lié à l'hydrogène.

Le titulaire de la certification, en tant que salarié, prestataire, sous-traitant et quel que soit sa place dans la chaîne de valeur de l'industrie hydrogène va, dans le cadre de ses missions, intervenir dans le respect des règles spécifiques et procédures établies liées à la sécurité dans un environnement hydrogène.

Il met en œuvre les compétences nécessaires pour exercer l'ensemble de ses activités professionnelles en lien avec des installations ou équipements hydrogène en toute sécurité pour minimiser les risques pour les personnes, les biens et l'environnement et réagir de manière appropriée lors d'une évolution / modification de fonctionnement, détection de seuils, apparition de messages d'alarmes, en amont des situations dangereuses ou d'urgence, ou lors d'une situation potentiellement dangereuse ou d'urgence.

Le titulaire de la certification peut être amené dans certains cas à intervenir dans un environnement spécifique type ATEX, SEVESO...nécessitant la détention d'habilitation ou de qualification spécifique délivrée par le site client.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- **Compétence 1 : Intégrer les contraintes et impacts sécurité dans un environnement hydrogène**

Cette compétence vise à appréhender les propriétés de l'hydrogène dans sa diversité d'états (gazeux, liquide, densité, inflammabilité, diffusion, énergie minimale d'inflammation...) et au regard des paramètres physiques et chimiques (température, pression...) afin de déduire la typologie de risques associés (incendie, explosion, fuite, surpression, cryogénie...).

- **Compétence 2 : Respecter les conditions de sécurité lors d'une fabrication, installation ou utilisation d'un équipement hydrogène**

Cette compétence vise à comprendre et appliquer les mesures spécifiques de sécurité adaptées pour garantir une activité sans aucun incident, lors de la conception, et/ou lors de l'exploitation, et/ou lors de la mise en service, et/ou lors d'intervention sur un équipement ou système hydrogène.

- **Compétence 3 : Surveiller et maintenir la sécurité d'un équipement hydrogène**

Cette compétence vise à assurer et garantir le suivi opérationnel, technique et la sécurité d'un équipement ou système utilisant de l'hydrogène, en appliquant strictement les procédures de surveillance, de contrôle et d'alerte pour prévenir tout dysfonctionnement, panne ou incident, lors de la conception, et/ou lors de l'exploitation, et/ou lors de la mise en service, et/ou lors d'intervention sur une installation ou un équipement hydrogène.

- **Compétence 4 : Appliquer les procédures lors de situation d'urgence dans un environnement hydrogène**

Cette compétence vise à évaluer les dérives et à répondre rapidement, de manière appropriée lorsque de bruits anormaux, dysfonctionnements, franchissement de seuil, apparition d'alarme, mise en sécurité, mise à l'arrêt, panne ou toute situation dangereuse ou d'urgence sont relevées afin d'assurer une mise en sécurité.



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : 2025 5024

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- Période de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de formation
- CPF
- CIF